



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 128139

## Texte de la question

M. Michel Vaxès appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les vives inquiétudes que suscite l'annonce de la suppression de 5 700 postes dans l'enseignement du premier degré dont 2 500 postes de personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à la rentrée 2012. Ce projet remet en cause pour la troisième année consécutive l'existence de ces réseaux constitués d'enseignants spécialisés et de psychologues. Cette suppression s'ajoute aux 2 500 postes déjà supprimés entre 2008 et 2011 alors que la part des élèves en grande difficulté scolaire est en constante augmentation puisqu'elle est passée de 15 % en 2000 à 20 % en 2009. Il rappelle que ce dispositif est un élément de réponse indispensable à la situation des élèves en grande difficulté. Les RASED regroupent des professionnels formés pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en grandes difficultés. Ils permettent à de nombreux enfants de poursuivre leur scolarité en les aidant à accéder aux apprentissages fondamentaux. Ils travaillent avec des petits groupes d'élèves, en collaboration avec les familles, les enseignants et en partenariat avec les intervenants extérieurs (orthophonistes, psychologues...). Cette prise en compte des élèves au sein de leur environnement permet de mieux identifier l'origine de leurs difficultés et d'apporter les réponses les mieux adaptées à leurs situations. À ce titre, les RASED occupent une place d'importance dans la lutte contre l'échec scolaire dont le Gouvernement prétend faire l'une des priorités de son action. Pour ces raisons, la mise en place de l'aide personnalisée, si elle peut s'avérer utile dans l'aide aux devoirs, ne saurait se substituer à l'accompagnement spécifique dont les RASED assurent la mission auprès des élèves en grandes difficultés. Le rapport parlementaire II lui demande les solutions que le Gouvernement entend pour garantir aux élèves en grande difficulté scolaire un accompagnement approprié et quelles mesures sont envisagées pour l'avenir des dispositifs RASED et des professionnels qui les composent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vaxès](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128139

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2012, page 1208

**Question retirée le :** 21 février 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)